



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le lundi 11 mars 2013 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers: **RÉAL BRUNELLE, ALAIN EMOND, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2013-03-097 **1.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mars 2013
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2013-03-098 **2.1** Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 4 février 2013
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - N.M.** **3.1** Dépôt de la liste des permis de construction du mois de février 2013
 - 2013-03-99 **3.2** Adoption de la liste des comptes à payer au 28 février 2013
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2013-03-100 **4.1** Participation de la mairesse au Forum de l'UMQ – Le Livre blanc municipal
 - 2013-03-101 **4.2** Participation au Brunch-bénéfice annuel d'Oasis Santé Mentale Granby et région
 - 2013-03-102 **4.3** Soutien financier à la SACS en appui à la tenue annuelle des événements sur le site du parc équestre

2013-03-103	4.4	Renouvellement de l'entente – RARCE
2013-03-104	4.5	Paiement de la cotisation annuelle 2013 des membres du conseil municipal au RÉMME
2013-03-105	4.6	Participation des membres du conseil et/ou leurs représentants à certains tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif
2013-03-106	4.7	Motion de félicitations – Le St-Martin Bromont
	5.	<u>RÈGLEMENTS</u>
	5.1	VACANT
	6.	<u>AFFAIRES COURANTES</u>
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2013-03-107	6.1.1	Annulation du financement de certaines dépenses en immobilisation par le fonds de roulement – exercice financier 2012
2013-03-108	6.1.2	Annulation du financement à même la réserve financière de certaines dépenses en immobilisations – Exercice financier 2012
2013-03-109	6.1.3	Annulation du financement à même l'excédent de fonctionnement non affecté – exercice financier 2012
2013-03-110	6.1.4	Adoption d'une révision budgétaire de l'office municipal d'habitation de Bromont (exercice financier 2012)
2013-03-111	6.1.5	Appropriation d'un montant à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le financement d'activités de fonctionnement 2012 reporté à l'exercice financier 2013
2013-03-112	6.1.6	Appropriation d'un montant provenant de la réserve financière des eaux pour le financement d'activités de fonctionnement 2012 reportés à l'exercice financier 2013
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2013-03-113	6.2.1	Appropriation à la réserve financière des eaux pour assurer la continuité du projet de chloration au secteur Adamsville et pour procéder à un entretien majeur de la génératrice à la CTE
2013-03-114	6.2.2	Appropriation à la réserve financière des eaux pour modifier le site de disposition des boues des fosses sceptiques et pour permettre des travaux d'entretien majeur de certains postes de pompes
2013-03-115	6.2.3	Adjudication du contrat de marquage de chaussée pour la saison 2013
2013-03-116	6.2.4	Adjudication du contrat pour la location avec option d'achat (24 mois) d'un chargeur sur roues usagé
2013-03-117	6.2.5	Adjudication du contrat pour la fourniture d'un Pick-up neuf 2013
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2013-03-118	6.3.1	Entente relative à la gestion des travaux d'aménagement de cours d'eau situé sur le lot 2 929 298

- 2013-03-119 **6.3.2** Cession des lots 5 042 217 et 5 042 250, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue de Yamaska
- 2013-03-120 **6.3.3** Acquisition d'une servitude pour le passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, touchant le lot 5 042 233 et une partie des lots 5 042 231, 5 042 232 et 5 042 234, cadastre officiel du Québec, rue de Yamaska.
- 2013-03-121 **6.3.4** Amendement à la résolution 2012-08-400 relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre de la reconstruction du pont Patenaude
- 2013-03-122 **6.3.5** Présentation d'une demande d'autorisation au MDDEFP pour la réfection des stations de pompage numéro 6 et numéro 9
- 6.4** LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME
- 2013-03-123 **6.4.1** Demande d'utilisation gratuite et exclusive du terrain de balle du parc Grégoire par l'Association de baseball mineur St-Alphonse
- 2013-03-124 **6.4.2** Demande d'utilisation de plateaux sportifs par le Club de soccer de Bromont
- 2013-03-125 **6.4.3** Demande d'utilisation gratuite et exclusive des terrains de tennis du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy pour le Circuit régional Junior de tennis 2013
- 2013-03-126 **6.4.4** Demande d'utilisation gratuite et exclusive du terrain de tennis municipal du Campus récréo éducatif Germain-Désourdy par la Ligue récréative de tennis de Bromont
- 2013-03-127 **6.4.5** Demande d'utilisation gratuite du terrain de tennis municipal au Campus récréo éducatif Germain-Désourdy par la Ligue de tennis en double de Bromont
- 2013-03-128 **6.4.6** Protocole d'entente avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs
- 2013-03-129 **6.4.7** Protocole d'entente dans le cadre de la planification budgétaire annuelle du Centre National de Cyclisme de Bromont (CNCB)
- 2013-03-130 **6.4.8** Autorisation de passage du relais « Entre deux monts - Bromont-Sutton 2013 »
- 2013-03-131 **6.4.9** Salon sport & plein air
- 2013-03-132 **6.4.10** Accord de principe sur la tenue du Spectacle aérien des Cantons de l'Est (SACE) 2014
- 2013-03-133 **6.4.11** Tenue d'un bazar par le Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite Dubois
- 2013-03-134 **6.4.12** Demande de soutien pour la Traversée du lac Bromont 2013
- 6.5** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2013-03-135 **6.5.1** Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie
- 2013-03-136 **6.5.2** Entente tripartite de fourniture de service en matière de sécurité incendie

2013-03-137	6.5.3	Adjudication du contrat pour le recyclage de véhicules routiers
	6.6	GREFFE
2013-03-138	6.6.1	Autorisation de représenter la Ville de Bromont à la Cour du Québec, chambre civile, division de petites créances
2013-03-139	6.6.2	Vente par soumission de machinerie usagée de la Ville de Bromont
2013-03-140	6.6.3	Octroi du contrat pour l'analyse radar d'événements pluviaux
	6.7	URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2013-03-141	6.7.1	Demande au ministère des Transports du Québec pour réviser le plan d'action pour la route verte à Bromont
2013-03-142	6.7.2	Appui de la Ville de Bromont pour une stratégie régionale de protection des corridors naturels présents entre les grands massifs forestiers non-fragmentés sur la portion montréalaise du territoire d'action des Montagnes-Vertes
2013-03-143	6.7.3	Demande à la CPTAQ afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 591 360, chemin Compton
2013-03-144	6.7.4	Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels par IBM
2013-03-145	6.7.5	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 février 2013
2013-03-146	6.7.6	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située au 254, rue Frontenac (PIIA Montagne)
2013-03-147	6.7.7	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située sur le lot 5 088 500, rue Enright (PIIA Montagne)
2013-03-148	6.7.8	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale située au 139, rue Verchères (PIIA Montagne)
2013-03-149	6.7.9	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située au 82, rue Verchères (PIIA Montagne)
2013-03-150	6.7.10	Demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial mixte situé au 1350, rue Shefford
2013-03-151	6.7.11	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située sur le lot 2 929 423, rue de la Rigole (PIIA Montagne)
2013-03-152	6.7.12	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située sur la rue des Perdrix (PIIA route champêtre)
2013-03-153	6.7.13	Suivi d'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une enseigne détachée d'un bâtiment située au 632, rue Shefford (PIIA zone patrimoniale)

2013-03-154	6.7.14	Demande relative à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale des phases 3 et 4 du projet Cercle-des-Cantons (PIIA Montagne et PIIA applicable à la zone H02-201)
2013-03-155	6.7.15	Suivi d'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un bâtiment résidentiel multifamilial situé au 161, rue de Bagot (PIIA 8 logements et plus)
2013-03-156	6.7.16	Suivi d'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale finale des rues dans le projet du Val 8 (PIIA Montagne et autres PIIA applicables)
2013-03-157	6.7.17	Annulation d'une exigence de la recommandation de PIIA 2009-10-03 visant l'aménagement d'un lien entre le projet Blanc sur Vert et le centre de ski
2013-03-158	6.7.18	Demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'un bâtiment de Ski Bromont pour la fabrique de neige et de ses équipements dans la marge avant sur la rue des pentes (lot 4 660 943)
2013-03-159	6.7.19	Demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une résidence (hall d'entrée et ajout d'un escalier) à 5,1 mètres au lieu du 7,6 mètres réglementaire pour la marge avant au 3, rue de St-Lambert (zone H01-158)
2013-03-160	6.7.20	Participation au projet Virage Rivages 2013
	6.7.21	VACANT
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.8.1	VACANT
2013-03-161	6.8.2	Approbation de l'évaluation des cadres
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	6.9.1	Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires
2013-03-162	6.9.2	Modification de la résolution 2012-12-718 adoptant le manuel des Politiques et conditions de travail des pompiers sur appel du service de sécurité incendie
2013-03-163	6.9.3	Embauche au poste de coordonnatrice à l'organisation des fêtes du 50 ^{ème} anniversaire de Bromont
2013-03-164	6.9.4	Nomination au poste d'inspecteur en bâtiment surnuméraire
	7.	DIVERS
2013-03-165	7.1	Contribution de la Ville de Bromont à l'organisme <i>Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon</i>
2013-03-166	7.2	Renouvellement de l'adhésion au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2013
2013-03-167	7.3	Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en Santé

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N.M. 8.1 Registre des déclarations de dons de plus de 200\$ des élus municipaux de la Ville de Bromont
- N.M. 8.2 Rapport d'activité pour l'exercice financier 2012 – Financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales
- N.M. 8.3 Résolution de la MRC Brome- Missisquoi relativement au projet virage rivages : distribution et plantation d'arbustes
- N.M. 8.4 Dépôt des certificats des règlements d'emprunt 953-02-2013, 1002-2013 et 1003-2013
- N.M. 8.5 Dépôt d'un avis de demandes relatives à un permis ou à une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement au « Bistro Le 633 »
- N.M. 8.6 Dépôt d'un avis de demandes relatives à un permis ou à une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement au restaurant « La Tablee »
- N.M. 8.7 Demande de soutien pour l'événement de distribution de barils d'eau de pluie du Fonds Éco IGA
- N.M. 8.8 Projets de développement de l'aéroport Roland-Désourdy

9. AFFAIRES NOUVELLES

- N.M. 9.1 Dépôt de la pétition du Comité de tennis de Bromont pour 4 nouveaux terrains de tennis et un service sanitaire externe

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2013-03-168 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-03-097

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mars 2013, avec les modifications suivantes :

- Le report des sujets suivants :
 - o 5.1 Adoption du Règlement numéro 876-73-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à remplacer les normes d'affichage applicables sur le tronçon de la rue Shefford situé entre les rues Legault et Bourgmestre (zones C04-441, C04-442, P04-446, C04-447, C04-468, P04-480 et P04-482), autoriser les toits plats sur les terrains de 3000 m² et moins, diversifier les catégories d'usages du groupe habitation et autoriser les projets résidentiels intégrés dans la zone H04-411, corriger la grille de la zone H04-471 pour éliminer une marge avant maximale erronée, corriger une

coquille à la note 65 de la grille I05-514-1, modifier l'article 354 pour y inclure les enseignes communautaires associés à l'aéroport

- 6.7.21 Ratification d'une convention intervenue entre 2970-2461 Québec inc et Ville de Bromont
- Le retrait du sujet suivant :
 - 6.8.1 Protocole d'entente avec l'Université de Sherbrooke
- L'ajout en « Affaires nouvelles » du sujet suivant :
 - 9.1 Dépôt de la pétition du Comité de tennis de Bromont pour 4 nouveaux terrains de tennis et un service sanitaire externe

ADOPTÉE

2013-03-098

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 FÉVRIER 2013

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2013, en précisant ce qui suit :

Le Conseil municipal prend acte de la correction effectuée par le greffier par intérim, du *Règlement numéro 1003-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 930 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc sur la rue d'Iberville sur la rue de Pontiac, ainsi que la remise à niveau du barrage à la centrale de traitement des eaux et l'installation d'appareil de télémétrie sur le réseau d'aqueduc*, adopté par résolution 2013-02-055; et comme cette modification ne change ni la nature ni l'objet du règlement adopté, le Conseil municipal ratifie l'adoption dudit Règlement.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2013

2013-03-099

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2013

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 28 février 2013, au montant de **4 183 980,73 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **464 671,41 \$ (2013)**
48 123,14 \$ (2012)

Caisse déboursés : **2 407 053,74 \$**
883 032,65 \$

Paies versées le:
- 7 février 2013 **99 308,16 \$**
- 21 février 2013 **181 791,63 \$**

Faits saillants :

Chèque no.

8435	Païement de 578 728,27\$ à General Electric suite à une demande de révision d'évaluation municipale.
8436	Païement de 1 339 913,82\$ à IBM Canada suite à une demande de révision d'évaluation municipale.
8446	Païement de 61 148,92\$ à Immobilier Rive Gauche inc. pour le projet Développement Rive Gauche.
8486	Païement de 173 100,00\$ à la SODEB pour une contribution financière.
8547	Païement de 32 506,90\$ à BPR-Infrastructures pour des honoraires d'ingénierie.
8652	Païement de 31 241,82\$ à Orizon Mobile pour le transfert des équipements de communications.
M1493	Païement de 541 118,75\$ à la Financière Banque Nationale inc. pour l'échéance d'une dette.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2013-03-100

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU FORUM DE L'UMQ – LE
LIVRE BLANC MUNICIPAL**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE le Forum de l'UMQ présente une formation intitulée « Le Livre blanc municipal » le 15 mars 2013;

ATTENDU que le coût de la formation est de 195 \$ (excluant les taxes) pour les municipalités membres;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **ALAIN EMOND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à participer au Forum de l'UMQ – Le Livre blanc municipal, le 15 mars 2013.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit Forum, pour un montant n'excédant pas **400 \$**.

ADOPTÉE

2013-03-101

**PARTICIPATION AU 21^E BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL D'OASIS
SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION**

ATTENDU QUE le 22^e brunch-bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région aura lieu le 14 avril 2013 au Château Bromont;

ATTENDU QUE le but de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale et de créer des services appropriés à leurs besoins ;

ATTENDU QUE le prix du billet est de **90 \$** incluant les taxes, si applicables, par personne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de 4 billets pour la participation de certains élus au 22^e brunch-bénéfice d'Oasis Santé mentale Granby et région qui aura lieu le 14 avril 2013, au Château Bromont, pour un montant total de 360 \$ incluant les taxes, si applicables, ainsi que les frais afférents à la participation à l'évènement;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-03-102

**SOUTIEN FINANCIER À LA SACS EN APPUI À LA TENUE
ANNUELLE DES ÉVÈNEMENTS SUR LE SITE DU PARC
ÉQUESTRE**

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'apport économique majeur de la tenue des événements équestres à Bromont;

ATTENDU QUE les entreprises hôtelières, les restaurateurs et l'ensemble des commerces reconnaissent l'impact positif et majeur sur leur chiffre d'affaires lors de la tenue des divers événements équestres;

ATTENDU QUE le site du parc équestre tient plus de dix évènements dont l'International Bromont, l'International d'attelage, le concours complet et les jeux équestres du Québec;

ATTENDU QUE la SACS consacre annuellement entre **20 000 \$** et **25 000 \$** pour l'entretien et la mise en valeur des terrains municipaux dont elle a la gestion;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à la SACS une contribution financière de **150 000 \$** pour soutenir le rayonnement et le développement du parc équestre olympiques de Bromont pour les 3 prochaines années ;

De verser conditionnellement 50 % de la contribution financière lors de la présentation de la programmation annuelle et 50 % lors de la remise des états financiers de l'organisme ;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme et de l'affecter au paiement de la dépense ;

Que les montants de **150 000 \$** payables pour les années 2014 et 2015 seront prévus lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2013-03-103

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST**

ATTENDU QUE l'aéroport Roland-Désourdy constitue un outil de développement économique pour la région;

ATTENDU QUE l'entente de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est vient à échéance le 31 décembre 2013 et que la Ville de Bromont doit signifier ses intentions quant au renouvellement de l'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le renouvellement de l'entente de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est pour une durée de 5 ans, aux mêmes termes et conditions.

D'autoriser la mairesse et le greffier par intérim à signer l'entente et tous les documents nécessaires, pour et au nom de Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2013-03-104

**PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2013 DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL AU RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES
DE LA MONTÉRÉGIE EST**

ATTENDU QUE le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) œuvre depuis 1997 à augmenter le nombre de femmes dans les conseils municipaux et à soutenir les élues en poste par l'application de sa mission qui vise à:

- Soutenir les élues dans l'exercice de leur mandat,
- Favoriser l'accès à un processus de formation continue et reconnue pour les élues,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu municipal,
- Stimuler l'intérêt des femmes à se présenter en politique municipale

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire continuer à participer aux échanges et activités du RÉMME;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de quatre (4) membres du conseil municipal de la Ville de Bromont au Réseau des élues municipales de la Montérégie Est pour l'année 2013, et d'autoriser à cette fin, une dépense totale de **100,00 \$**, incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-03-105

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET/OU LEURS
REPRÉSENTANTS À CERTAINS TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT
D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire encourager certains organismes sans but lucratif qui organisent des tournois de golf au cours de l'année 2013 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté en commanditant certains événements caritatifs ;

ATTENDU les invitations reçues à ce jour pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants, ou la commandite des tournois de golf selon l'analyse des demandes reçues.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à payer un montant maximum de **4 500 \$**, pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants ainsi que les frais afférents à la participation aux événements, ou la commandite des tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif, pour l'année 2013.

ADOPTÉE

2013-03-106

MOTION DE FÉLICITATIONS – LE ST-MARTIN BROMONT

ATTENDU QUE le concours des Grands Prix du tourisme québécois contribue à faire connaître la qualité, l'importance de l'industrie touristique dans l'activité économique québécoise et à attirer l'attention de la population sur l'élite touristique en matière d'hébergement, d'événements, d'agrotourisme, d'attractions, de services, de plein air, d'aventure et de ressources humaines;

ATTENDU la 28^e édition du gala des Grands prix du tourisme québécois, le 7 mars dernier au Théâtre Granada de Sherbrooke, afin de rendre hommage à l'élite de l'industrie touristique par l'attribution des Grands Prix du tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU la nomination de Le St-Martin Bromont;

ATTENDU QUE Le St-Martin Bromont a remporté le prix dans la catégorie « Hébergement de 40 à 199 unités ».

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter Le St-Martin Bromont et plus particulièrement, Monsieur Marc Désourdy et Madame Jocelyne Désourdy et leur équipe, gagnants du prix dans la catégorie « Hébergement de 40 à 199 unités », ainsi que pour leur contribution au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2013-03-107

**ANNULATION DU FINANCEMENT DE CERTAINES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS PAR LE FONDS DE ROULEMENT - EXERCICE
FINANCIER 2012**

ATTENDU les résolutions numéros 2010-02-070, 2010-10-501, 2011-02-63, 2011-03-117 et 2011-03-139 relativement au financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2012;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement de certaines dépenses en immobilisations et que le montant du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Finances	Remplacement logiciel paie et RH	26 147,83 \$	26 326,29 \$	178,46 \$	178,46 \$
Police	Véhicules de police	34 000,00 \$	31 799,12 \$	(2 200,88) \$	
Police	Équipements spécialisés	11 200,00 \$	9 880,50 \$	(1 319,50) \$	
Police	Transfert équipements radiocommunicatic	23 639,13 \$	26 696,53 \$	3 057,40 \$	
Police	Armes de service	8 000,00 \$	8 864,59 \$	864,59 \$	401,61 \$
Inendies	Réparation véhicule d'élévation	82 500,00 \$	65 203,29 \$	(17 296,71) \$	(17 296,71) \$
Tourisme	Réfection toiture BAT	32 500,00 \$	24 213,39 \$	(8 286,61) \$	(8 286,61) \$
SLCVC	Amél. installations terrains tennis CREGO	5 000,00 \$	4 403,75 \$	(596,25) \$	
SLCVC	Signalisation bibliothèque	6 000,00 \$	2 623,56 \$	(3 376,44) \$	(3 972,69) \$
					(28 975,94) \$

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement de certaines dépenses en immobilisations par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2012, pour un montant de **28 975,94 \$** ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2013-03-108

**ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME LA RÉSERVE
FINANCIÈRE DE CERTAINES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS -
EXERCICE FINANCIER 2012**

ATTENDU le financement par la réserve financière de certaines dépenses en immobilisations et que le montant du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Poste pompage Deux-Montagnes	70 000,00 \$	70 000,23 \$	0,23 \$	0,23 \$
Travaux publics	Surpresseur #6	35 000,00 \$	33 733,32 \$	(1 266,68) \$	(1 266,68) \$
Travaux publics	Aération étangs 3 et 4	34 500,00 \$	24 933,29 \$	(9 566,71) \$	(9 566,71) \$
Travaux publics	Réfection toiture bâtiment usine	80 000,00 \$	92 531,79 \$	12 531,79 \$	12 531,79 \$
Travaux publics	Réfect. toiture rés. Berthier et Champlain	44 000,00 \$	34 286,73 \$	(9 713,27) \$	(9 713,27) \$
Travaux publics	Protection sécurité	12 000,00 \$	11 652,66 \$	(347,34) \$	(347,34) \$
Travaux publics	Mise à niveau des compteurs d'eau	25 000,00 \$	12 610,64 \$	(12 389,36) \$	(12 389,36) \$
Travaux publics	Tranmetteurs niveau 3 réservoirs	6 000,00 \$	4 840,00 \$	(1 160,00) \$	(1 160,00) \$
Travaux publics	Réparation grille mécanique CTE	86 344,85 \$	86 515,68 \$	170,83 \$	170,83 \$
Travaux publics	Barrage à la CTE	30 000,00 \$	23 864,58 \$	(6 135,42) \$	(6 135,42) \$
Travaux publics	Remplacement trémis doseurs de chaux	20 000,00 \$	16 052,16 \$	(3 947,84) \$	(3 947,84) \$
					(31 823,77) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler le financement de certaines dépenses en immobilisations par la réserve financière pour l'exercice financier 2012, pour un montant **31 823,77\$**;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2013-03-109

**ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ– EXERCICE FINANCIER 2012**

ATTENDU QUE le financement pour des activités d'investissement a été autorisé par le Conseil;

ATTENDU que le montant du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé ;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Réfection chemin Saxby	200 000,00 \$	194 824,28 \$	(5 175,72) \$	(5 175,72) \$
SLCVC	Achat Caisse Populaire Adamxville	136 000,00 \$	140 811,59 \$	4 811,59 \$	4 811,59 \$
					(364,13) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler le financement réalisé par l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant de **364,13 \$** ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2013-03-110

**ADOPTION D'UNE RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT (EXERCICE
FINANCIER 2012)**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMHB) a fait parvenir à la Ville de Bromont une révision budgétaire pour l'exercice financier 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit adopter les nouvelles prévisions budgétaires de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont datée du 28 novembre 2012, pour l'exercice financier 2012, soit adoptée telle que soumise.

ADOPTÉE

2013-03-111

**APPROPRIATION D'UN MONTANT À L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LE FINANCEMENT
D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT 2012 REPORTÉES À
L'EXERCICE FINANCIER 2013**

ATTENDU QUE le financement pour des activités de fonctionnement a été autorisé par le Conseil au cours de l'exercice financier 2012 ;

ATTENDU QUE certaines activités sont en cours de réalisation ou n'ont pu être réalisées au 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre la réalisation des projets du tableau ci-joint ainsi que l'appropriation du financement correspondant à chacun des projets :

Service	Description	Montant reporté en 2013
Services techniques	Projet Pont Patenaude	14 167,00 \$
Services techniques	Performance efficacité énergétique	30 000,00 \$
Services techniques	Étude de capacité usine d'épuration	20 000,00 \$
Services techniques	Planif. Réseau égout sanitaire	2 260,00 \$
Urbanisme	Serv. Professionnel - architecture	1 592,00 \$
Urbanisme	Réglementation urbanisme	14 847,00 \$
Urbanisme	Honoraires dossier juridiques	3 530,00 \$
Greffe	Étude de numérisation	5 700,00 \$
	Total	92 096,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **ALAIN EMOND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **92 096 \$** à même l'excédent de fonctionnement pour la réalisation desdits projets.

ADOPTÉE

2013-03-112

APPROPRIATION D'UN MONTANT PROVENANT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX POUR LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT 2012 REPORTÉES À L'EXERCICE FINANCIER 2013

ATTENDU QUE le financement pour des activités de fonctionnement a été autorisé par le Conseil au cours de l'exercice financier 2012 ;

ATTENDU QUE certaines activités sont en cours de réalisation ou n'ont pu être réalisées au 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre la réalisation des projets du tableau ci-joint ainsi que l'appropriation du financement correspondant à chacun des projets :

Service	Description	Montant reporté en 2013
Travaux publics	Demande CA - Poste rechloration Adamsville	24 000,00 \$
Travaux publics	Étude valorisation des boues	4 700,00 \$
	Total	28 700,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **28 700 \$** à même la réserve financière des eaux.

ADOPTÉE

2013-03-113

APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU PROJET DE CHLORATION AU SECTEUR ADAMSVILLE ET POUR PROCÉDER À UN ENTRETIEN MAJEUR DE LA GÉNÉRATRICE À LA CTE

ATTENDU QUE les analyses de l'eau potable dans les extrémités du réseau nous indiquent des taux de chlore en deçà des normes du MDDEFP;

ATTENDUE QUE l'aménagement d'un poste de chloration est essentiel pour maintenir les niveaux de chlore selon les normes environnementales et que pour ce faire nous devons obtenir un certificat d'autorisation du MDDEFP en confiant un mandat à une firme de consultant ;

ATTENDUE QUE la génératrice de l'usine de filtration a besoin de travaux d'entretien urgent;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'allouer, en provenance de la réserve financière des eaux, une somme de 41 820 \$ plus les taxes applicables, qui permettra au service des travaux publics, de confier un mandat à une firme pour préparer la demande de certificat d'autorisation du MDDEP pour le projet de chloration à Adamsville et également permettre des travaux d'entretien majeur sur la génératrice de l'usine de filtration.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2013-03-114

**APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX POUR
MODIFIER LE SITE DE DISPOSITION DES BOUES DES FOSSES
SCEPTIQUES ET POUR PERMETTRE DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN MAJEUR DE CERTAINS POSTES DE POMPAGES**

ATTENDU QUE les analyses de l'eau dans les étangs nous indiquent un faible taux de Dbo et que nous aurions avantage à accueillir plus de boues et ainsi faciliter leur valorisation en terre agricole;

ATTENDUE QU'il serait souhaitable de déverser directement à la base des étangs les boues en provenance des fosses sceptiques ou de tout autre provenance afin d'améliorer les procédés d'épuration;

ATTENDUE QUE les stations de pompage nous demandent un suivi et des coûts d'entretien plus élevés que prévus au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'allouer, en provenance de la réserve financière des eaux, une somme de 39 000 \$ plus les taxes applicables afin de confier un mandat à une firme pour préparer la demande de certificat d'autorisation du MDDEFP pour le projet de disposition des boues des fosses sceptiques à la base du traitement des étangs et également permettre des travaux d'entretien majeur sur les postes de pompage de l'ensemble du territoire.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2013-03-115

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE
POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussée pour la saison 2013;

ATTENDU QUE trois entrepreneurs ont été invités à soumettre des soumissions et que deux d'entre eux ont déposé des soumissions, soit :

Lignes de stationnement Rivard 50 130 \$

Lignes Maska 49 661 \$

ATTENDU QUE les services concernés ont procédé à la vérification de la conformité des soumissions au document d'appel d'offres et recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour le marquage de chaussée pour la saison 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ligne Maska 9254-8783 Québec inc., pour la somme de **49 661,00 \$** plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2013-03-116

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION AVEC
OPTION D'ACHAT (24 MOIS) D'UN CHARGEUR SUR ROUES
USAGÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la location – achat d'un chargeur sur roue usagé;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions une seule entreprise a déposé une soumission dûment complétée et conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la location avec option d'achat (24 mois) d'un chargeur sur roues au soumissionnaire nous ayant présenté une soumission en tout point conforme aux exigences du document d'appel d'offres, soit Wajax Équipements, pour une somme de **43 240,32 \$** plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

Que les sommes payables pour les années 2014 et 2015 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2013-03-117

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN
PICK-UP NEUF 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une camionnette neuve pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont été invités à soumettre des soumissions et que deux fournisseurs ont déposés des soumissions conformes, soit :

- Déragon Ford 29 220,00 \$
- Magog Ford 30 287,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette neuve 2013 au plus bas soumissionnaire conforme soit : Déragon Ford, pour la somme de **29 220,00 \$** plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à décréter un emprunt temporaire à même le fonds de roulement pour cette dépense, lequel est remboursable sur une période de trois ans.

ADOPTÉE

2013-03-118

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU SITUÉ SUR LE LOT 2 929
298**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a présenté une demande pour des travaux d'aménagement de cours d'eau visant l'enlèvement de gravier et de sédiments dans un lac attenant à un cours d'eau ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, le cours d'eau sans désignation situé sur le lot 2 929 298 du cadastre du Québec est un cours d'eau à l'égard duquel la MRC a juridiction exclusive ;

ATTENDU QUE ce type de travail nécessite notamment l'autorisation de la MRC et l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a produit les plans et devis intitulés «Nettoyage de gravier et de sédiments dans un lac situé sur le lot 2 929 298», signé par monsieur Steve Médou, ing., le 17 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire se voir confier la gestion de ces travaux à être réalisés sur le cours d'eau sans désignation;

ATTENDU QUE conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, confier à celle-ci la gestion des travaux à effectuer dans un cours d'eau se trouvant sous sa juridiction ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'entente relativement à la gestion de travaux à entreprendre sur un cours d'eau sans désignation sur le lot 2 929 298 du cadastre du Québec, afin de confier à la Ville de Bromont la gestion des travaux d'aménagement de ce cours d'eau.

ADOPTÉE

2013-03-119

**CESSION DES LOTS 5 042 217 et 5 042 250, CADASTRE OFFICIEL
DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE DE
YAMASKA**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2012-LPV-21 intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Ski Bromont inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de ses résolutions portant les numéros 2012-03-090 et 2012-04-150, en date des 5 mars et 2 avril 2012;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Immobilier Ski Bromont inc. s'est engagé à céder le lot 5 042 217, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en raison de la présence d'une conduite d'égout pluvial;

ATTENDU QUE suivant le lotissement du secteur, Immobilier Ski Bromont inc. s'est engagé à céder le lot 5 042 250, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à titre de contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière d'Immobilier Ski Bromont inc. le lot 5 042 217, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

Que cette cession est faite en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

Que Ville de Bromont acquière d'Immobilier Ski Bromont inc. le lot 5 042 250, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

Que cette cession est faite en considération de la contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003.

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me Joanne Désourdy, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis.

ADOPTÉE

2013-03-120

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE
CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC, TOUCHANT
LE LOT 5 042 233 ET UNE PARTIE DES LOTS 5 042 231, 5 042 232 ET
5 042 234, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE BROME, RUE DE YAMASKA**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Ski Bromont inc. portant le numéro P2012-LPV-21;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de ses résolutions portant les numéros 2012-03-090 et 2012-04-150, en date des 5 mars et 2 avril 2012;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Immobilier Ski Bromont inc. s'est engagé à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc à être installées sur le lot 5 042 233 et une partie des lots 5 042 231, 5 042 232 et 5 042 234, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc d'Immobilier Ski Bromont inc. relativement au passage de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, touchant le lot 5 042 233 et une partie des lots 5 042 231, 5 042 232 et 5 042 234, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant des superficies respectives de deux mètres carrés (2,0 m²), huit mètres carrés et deux dixièmes (8,2 m²), cent dix mètres carrés et six dixièmes (110,6 m²) et cent quarante-neuf mètres carrés et un dixième (149,1 m²), montrés à la description technique préparée par madame Geneviève-Ilou Boucher, arpenteur-géomètre, portant sa minute 2655, dossier 6324;

Que cette servitude est consentie à titre gratuit.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Joanne Désourdy, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉE

2013-03-121

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2012-08-400 RELATIVE À
L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE
CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU PONT PATENAUDE**

ATTENDU QUE lors de sa séance du 6 août 2012, le Conseil a autorisé, par résolution 2012-08-400, l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 2 928 634, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, municipalité de Ville de Bromont ayant façade sur la rue Patenaude, dans le cadre des travaux de reconstruction du pont Patenaude;

ATTENDU QUE des coûts reliés à ladite acquisition doivent être approuvés par le Conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution 2012-08-400 afin d'autoriser l'appropriation des montants et les transferts budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses reliées.

**IL EST PROPOSÉ ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution 2012-08-400 afin d'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant de 7 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'appliquer au paiement des dépenses reliées à l'acquisition d'une parcelle du terrain situé sur le lot 2 928 634, dans le cadre des travaux de reconstruction du pont Patenaude.

ADOPTÉE

2013-03-122

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU
MDDEFP POUR LA RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGES
NUMÉRO 6 ET NUMÉRO 9**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la réfection des postes de pompage numéro 6 (Pierre-Laporte) et numéro 9 (Salaberry) ;

ATTENDU QUE la firme BPR est mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis du projet de reconstruction desdits postes de pompage ;

ATTENDU QU'il est requis, en vertu de l'article 32 de *Loi sur la qualité de l'environnement*, de demander une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs avant de procéder aux travaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le représentant de la firme BPR Infrastructure inc. à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, concernant le projet de reconstruction des postes de pompes numéro 6 (Pierre-Laporte) et numéro 9 (Salaberry) ;

De confirmer l'engagement de la Ville de Bromont de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

2013-03-123

**DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE ET EXCLUSIVE DU
TERRAIN DE BALLE DU PARC GRÉGOIRE PAR L'ASSOCIATION
DE BASEBALL MINEUR ST-ALPHONSE**

ATTENDU l'offre de service de l'Association de baseball St-Alphonse pour l'inscription de Bromontois sans frais non résident;

ATTENDU le dépôt de la programmation de ce camp;

ATTENDU la conformité de l'organisme et sa reconnaissance par la municipalité;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de loisirs sportifs;

ATTENDU la disponibilité du terrain sportif demandé.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à l'Association de baseball mineur de St-Alphonse (ABM) l'utilisation gratuite et exclusive du terrain de balle du parc Grégoire du 14 mai au 25 août 2013, les lundis et mercredis soirs et les samedis, selon leur calendrier.

D'autoriser Élane Plamondon, directrice, à signer une entente avec le responsable de l'ABM.

ADOPTÉE

2013-03-124

**DEMANDE D'UTILISATION DE PLATEAUX SPORTIFS PAR LE
CLUB DE SOCCER DE BROMONT**

ATTENDU l'offre de service pour la tenue d'un camp de jour spécialisé en soccer par le Club de soccer de Bromont du 1^{er} au 5 juillet et du 8 au 12 juillet 2013 de 8h à 16h;

ATTENDU la priorité offerte à l'inscription de bromontois et au versement à la Ville par les non résidents d'une taxe de 150\$ par participant;

ATTENDU la conformité de l'organisme et le dépôt de la programmation de ce camp;

ATTENDU la complémentarité de cette offre avec l'offre globale en matière de camp de jour à Bromont;

ATTENDU la disponibilité des plateaux demandés.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre l'utilisation exclusive et gratuite du terrain de soccer à ONZE (11) joueurs du CREGD pour la tenue du camp de jour de soccer du 1^{er} au 5 juillet et du 8 au 12 juillet de 8h à 16h.

D'exiger du Club de soccer de Bromont le versement d'un montant de 150 \$ par participant pour les inscriptions de non résidents.

D'établir une tarification spéciale à 25 \$ de l'heure pour l'utilisation de la dalle à l'Aréna pour la durée de ce camp de jour spécialisé en soccer.

D'autoriser Élane Plamondon, directrice, à signer une entente d'utilisation avec le responsable de la Ligue.

ADOPTÉE

2013-03-125

**DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE ET EXCLUSIVE DES
TERRAINS DE TENNIS DU CAMPUS RÉCRÉO-ÉDUCATIF
GERMAIN-DÉSOURDY POUR LE CIRCUIT RÉGIONAL JUNIOR
DE TENNIS 2013**

ATTENDU la tenue du Circuit régional junior organisé par Tennis Brome Missisquoi et la demande d'utilisation des 4 terrains de tennis du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy (CREGD) vendredi 5 juillet 2013 de 8h à 17h ;

ATTENDU le dépôt de leur programmation;

ATTENDU la complémentarité de cette activité avec les offres de service en tennis;

ATTENDU la disponibilité des terrains de tennis du CREGD.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Tennis Brome Missisquoi l'utilisation gratuite et exclusive des 4 terrains de tennis municipal du CREGD pour la tenue du Circuit régional junior de tennis vendredi 5 juillet de 8h à 17h.

D'autoriser Élane Plamondon, directrice, à signer une entente avec Tennis Brome Missisquoi.

ADOPTÉE

2013-03-126

**DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE ET EXCLUSIVE DU
TERRAIN DE TENNIS MUNICIPAL DU CAMPUS RÉCRÉO
ÉDUCATIF GERMAIN-DÉSOURDY PAR LA LIGUE RÉCRÉATIVE
DE TENNIS DE BROMONT**

ATTENDU la tenue des activités de la Ligue récréative de tennis de Bromont et la demande d'utilisation des 4 terrains de tennis municipal du Campus récréo éducatif Germain-Désourdy (CREGD) du 14 mai au 26 septembre 2013, les mardis et jeudis de 9h à 12h;

ATTENDU le dépôt de leur programmation;

ATTENDU la complémentarité de cette activité avec les offres de service en tennis;

ATTENDU la disponibilité du terrain de tennis du CREGD;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à la Ligue récréative de tennis de Bromont l'utilisation gratuite et exclusive des 4 terrains de tennis municipal du CREGD du 14 mai au 26 septembre 2013, les mardis et jeudis de 9h à 12h;

D'autoriser Éline Plamondon, directrice, à signer une entente avec le responsable de la Ligue.

ADOPTÉE

2013-03-127

**DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DU TERRAIN DE TENNIS
MUNICIPAL AU CAMPUS RÉCRÉO ÉDUCATIF GERMAIN-
DÉSOURDY PAR LA LIGUE DE TENNIS EN DOUBLE DE
BROMONT**

ATTENDU la tenue des activités de la Ligue de tennis en double de Bromont et la demande d'utilisation de 3 terrains de tennis du Campus récréo éducatif Germain-Désourdy (CREGD) du 15 mai au 25 septembre 2013, les mercredis de 19h à 21h;

ATTENDU le dépôt de leur programmation;

ATTENDU la complémentarité de cette activité avec les offres de service en tennis;

ATTENDU la disponibilité du terrain de tennis du CREGD;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à la Ligue de tennis en double de Bromont l'utilisation exclusive de 3 terrains du tennis municipal du CREGD du 15 mai au 25 septembre 2013, les jeudis de 19h à 21h.

D'autoriser Éline Plamondon, directrice, à signer une entente avec le responsable de la Ligue.

ADOPTÉE

2013-03-128

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE
DU VAL-DES-CERFS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont juge approprié pour ses citoyens de procéder à une entente avec la commission scolaire Val des Cerfs concernant l'utilisation respective des bâtiments et équipements appartenant aux deux organismes publics;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire mettre à la disposition de ses citoyens lesdits équipements;

ATTENDU QUE des négociations ont eu lieu entre la Commission Scolaire Val des Cerfs et la Ville de Bromont et que le protocole d'entente a été mis à jour.

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **ALAIN EMOND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le protocole d'entente tel que convenu et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit protocole.

ADOPTÉE

2013-03-129

**PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION
BUDGÉTAIRE ANNUELLE DU CENTRE NATIONAL DE CYCLISME
DE BROMONT (CNCB)**

ATTENDU QUE la demande d'aide financière regroupant quatre projets du CNCB répond à des enjeux soulevés dans le plan de développement touristique de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la halte permettra de diffuser de l'information touristique et de faire découvrir des attraits inconnus de la région;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière vient enrichir l'offre de loisirs des jeunes de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le soutien aux événements apportera des retombées économiques importantes grâce à l'achalandage créé lors des événements dont plusieurs se tiennent sur 2 jours;

ATTENDU QUE les événements sur le vélodrome présentent un fort potentiel pour la clientèle américaine;

ATTENDU QUE l'augmentation des standards d'entretien et l'assistance apportée allégera le travail de maintenance du CNCB, des clubs et des bénévoles pour maintenir l'endroit propre et sécuritaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le protocole d'entente dans le cadre de la planification budgétaire annuelle du Centre National de Cyclisme de Bromont (CNCB);

D'autoriser Éline Plamondon, directrice du développement touristique, à signer le protocole avec le représentant du CNCB;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement des quatre projets.

ADOPTÉE

2013-03-130

**AUTORISATION DE PASSAGE DU RELAIS ENTRE DEUX MONTS -
BROMONT-SUTTON 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QU'un départ sur le territoire de Bromont, de quelques dizaines de coureurs suivra un circuit de 32 km jusqu'au Mont Sutton.;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le passage de la course *Entre deux monts - Bromont-Sutton 2013* sur le territoire de la Ville de Bromont, le samedi 14 septembre 2013, à 8h30, ayant comme point de départ le stationnement de Ski Bromont situé au 500 ch. Huntington et empruntant un trajet Huntington/Iron Hill, tel que soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2013-03-131

SALON SPORT ET PLEIN AIR

ATTENDU QU'une première édition d'un salon Sport & plein air aura lieu à Bromont, le samedi 8 et dimanche 9 juin;

ATTENDU QUE les installations demandées sont disponibles;

ATTENDU la complémentarité des activités du Salon avec les offres de loisirs sportifs;

ATTENDU QUE la mission de cet événement rejoint le positionnement touristique de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder l'utilisation gratuite de l'Aréna : patinoire et terrain, deux salles des joueurs, stationnement et module multisports.

D'accorder la permission aux promoteurs de se doter d'un permis d'alcool auprès RACJQ pour vendre de l'alcool à l'Aréna.

De permettre la contribution du personnel du Service des loisirs pour une valeur de 800 \$.

De délivrer sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉE

2013-03-132

ACCORD DE PRINCIPE SUR LA TENUE DU SPECTACLE AÉRIEN DES CANTONS DE L'EST (SACE) 2014

ATTENDU QUE Transport Canada a demandé une résolution du Conseil de Ville autorisant le spectacle aérien;

ATTENDU QU'un accord de principe sur la tenue du spectacle aérien permet au comité organisateur d'aller de l'avant dans ces démarches;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner un accord de principe pour la tenue du spectacle aérien des Cantons de l'Est (SACE) les 15, 16 et 17 août 2014.

ADOPTÉE

2013-03-133

**TENUE D'UN BAZAR PAR LE CENTRE DE DÉPANNAGE DES
ŒUVRES DE SŒUR MARGUERITE DUBOIS**

ATTENDU QUE le Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite Dubois souhaite tenir un bazar pour écouler les objets et les meubles reçus en trop et pour lesquels il n'y a pas de besoins auprès des bénéficiaires;

ATTENDU QUE ce bazar permettra au Centre de dépannage de libérer de l'espace dans son entrepôt;

ATTENDU QUE ce bazar permettra par la même occasion au Centre de dépannage de réaliser une levée de fonds supplémentaire pour le Centre;

ATTENDU QUE le Centre de dépannage souhaite tenir son bazar le dimanche 28 avril 2013, de 8h à 16h, à la sacristie de l'église Saint-François-Xavier.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation au règlement de zonage 876-2003, chapitre 4 article 60, en faveur du Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite Dubois pour la tenue d'un bazar le dimanche 28 avril 2013 de 8h à 16h à la sacristie de l'église Saint-François-Xavier et d'émettre gratuitement tous les permis nécessaires pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE

2013-03-134

**DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA TRAVERSÉE DU LAC
BROMONT 2013**

ATTENDU QUE la mission du Service des loisirs est d'offrir des activités, des événements et des fêtes en favorisant la participation de partenaires;

ATTENDU QUE deux associations, Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont et Plage et loisirs du paradis de Brome, souhaitent organiser la 4^{ième} édition de la Traversée du lac Bromont le 22 juin prochain (remis au 23 juin si mauvais temps), de 13h à 22h, à la plage municipale du lac Bromont;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut supporter les initiatives de ces partenaires;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Action Conservation du bassin versant du lac Bromont et à Plage et Loisirs du Paradis de Brome un soutien financier de 1 500 \$ afin de soutenir la réalisation de la Traversée du lac Bromont le 22 juin 2013 (ou 23 juin).

De permettre le support du comité organisateur par le personnel de la Ville pour la réalisation de l'événement.

D'accorder une dérogation au Règlement des nuisances (#923-2006) § 2.03 : la consommation d'alcool (permis de réunion de la Régie des alcools, jeux et courses requis), § 2.08 : un feu et feux d'artifice (permis du Service des incendies requis) et § 2.26 : la tenue d'un spectacle.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-03-135

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR
L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ-
INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ*

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Ville;

Que la Ville de Bromont confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le choix de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Ville reconnaisse que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établi à 1 % (100.00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,25 % (150.00\$ minimum) pour les non membres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2013-03-136

**ENTENTE TRIPARTITE DE FOURNITURE DE SERVICE EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour conclure une entente de fourniture de services relativement à la délégation de pouvoir en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les obligations contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a établi et maintient un Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les Municipalités de Brigham et St-Alphonse-de-Granby ne possèdent pas de service incendie et qu'elles sont desservies depuis plusieurs années par la Ville de Bromont en vertu d'une entente conclue le 23 septembre 1987;

ATTENDU que les parties estiment qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente intermunicipale en matière de sécurité incendie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'entente de fourniture de service en matière de sécurité incendie entre les municipalités de Saint-Alphonse-de-Granby, Brigham et la Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉE

2013-03-137

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RECYCLAGE DE
VÉHICULES ROUTIERS**

ATTENDU QUE le paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 301 du *Code civil du Québec* permettent à une municipalité d'aliéner à titre onéreux tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir ;

ATTENDU QUE le service de police de la Ville peut saisir des véhicules, et ce, conformément aux articles du *Code de la sécurité routière* ;

ATTENDU QUE la réduction de l'empreinte écologique est importante dans un but de développement durable, soit en réduisant le nombre de pièces automobiles en bon état de prendre le chemin des sites d'enfouissement ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a entamé un processus d'appel de propositions pour la vente de véhicule usagé et ce, pour une période de 3 ans à compter de l'adjudication du contrat par le Conseil municipal ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu, à la date et heure prévues pour l'ouverture des enveloppes, soit le 7 mars 2013 à 11h, les prix auprès de recycleurs en fonction des conditions générales et que trois (3) commerçants ont fourni un prix unitaire :

Pièces d'auto Samson Inc.....	224,90 \$
Pièces d'auto L.F.	206,96 \$
Pièces d'auto Dunham Inc.....	201,26 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour le recyclage des véhicules routiers provenant soit des transferts de la Société de l'assurance automobile du Québec à la Ville de Bromont, conformément au Code de sécurité routière, ou à tout autre véhicule appartenant à la Ville, à l'entreprise offrant le prix unitaire le plus élevé, soit **Pièces d'autos Samson Inc.**, pour une période de trois (3) ans à compter de l'adoption de la présente, pour un prix unitaire de **195 \$**, plus les taxes applicables.

D'autoriser l'adjointe administrative du service de police à effectuer les transactions à la Société de l'assurance automobile du Québec avec Pièces d'Autos Samson Inc.

ADOPTÉE

2013-03-138

**AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT, À
LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, DIVISION DES
PETITES CRÉANCES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est partie défenderesse dans la cause Jacques Racine contre Ville de Bromont, dossier numéro 455-32-003563-110 à la Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances ;

ATTENDU QUE l'audition de ladite cause aura lieu le 15 avril 2013 au Palais de Justice de Cowansville ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit autoriser des personnes à la représenter ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Luz Maricela Coello, greffière adjointe, Monsieur Louis-Philippe Éthier, directeur du service de sécurité incendie et Monsieur Steve Médou, directeur des services techniques, à représenter la Ville de Bromont dans la cause Jacques Racine contre Ville de Bromont, dossier numéro 455-32-003563-110 à la Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances.

ADOPTÉE

2013-03-139

**VENTE PAR SOUMISSION DE MACHINERIE USAGÉE DE LA
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 301 du *Code civil du Québec* permettent à une municipalité d'aliéner à titre onéreux tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a entamé un processus d'appel de propositions pour la vente de machinerie usagée ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu à la date et heure prévues pour l'ouverture des enveloppes, soit le 11 février 2013 à 11h, les offres suivantes pour l'achat d'une Rétrochargeuse JCB 215 – 1995 :

Les Entreprises P.M. Lussier inc.	4 767.00\$
Automobiles S. Thérien	5 179.00\$

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Rétrochargeuse JCB 215 – 1995 soit vendue au plus haut soumissionnaire, soit Automobiles S. Thérien pour 5 179.00, taxes incluses.

ADOPTÉE

2013-03-140

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ANALYSE RADAR
D'ÉVÉNEMENTS PLUVIAUX**

ATTENDU QU'une expertise est nécessaire afin de déterminer la quantité de pluie tombée les 21 et 22 juillet 2011, pour présentation en Cour ;

ATTENDU QUE *J.F. Sabourin et associés inc.* est un expert en ressources hydriques et en environnement et qu'il a fait une offre de services à la Ville pour un montant de 15 000\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Bromont*, il est possible d'octroyer un tel contrat de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR **ALAIN EMOND**

APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'analyse radar d'événements pluviaux à *J.F. Sabourin et associés inc.* pour un montant de 15 000\$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de services datée du 30 janvier 2013.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables à l'excédent de fonctionnement non affectée et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-03-141

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR
RÉVISER LE PLAN D'ACTION POUR LA ROUTE VERTE À
BROMONT**

ATTENDU QUE la route verte est une infrastructure provinciale et le plus grand itinéraire cyclable en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE la route verte traverse le territoire de la Ville de Bromont et permet de relier Lac-Brome et Sutton à l'Estriade;

ATTENDU QU'un nombre important de cyclistes empruntent cette voie à chaque année;

ATTENDU QUE la route verte est complétée partiellement sur le territoire de Bromont, mais que le conseil souhaite améliorer la condition du réseau en 2013;

ATTENDU QUE la route verte est subventionnée à 25% par le Ministère des transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Ville a une entente de subvention avec le MTQ depuis 2006;

ATTENDU QU'à chaque année, la Ville fait une demande de report de contribution de la subvention au MTQ et doit transmettre un plan d'action révisé;

ATTENDU QUE le service de la planification durable du territoire a proposé au conseil un plan d'action révisé contenu dans une lettre au MTQ intitulée : « *Demande de révision du plan d'action pour la route verte à Bromont* »

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la planification durable du territoire à transmettre le plan d'action révisé pour la route verte au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2013-03-142

**APPUI DE LA VILLE DE BROMONT POUR UNE STRATÉGIE
RÉGIONALE DE PROTECTION DES CORRIDORS NATURELS
PRÉSENTS ENTRE LES GRANDS MASSIFS FORESTIERS NON-
FRAGMENTÉS SUR LA PORTION MONTÉRÉGIENNE DU**

TERRITOIRE D'ACTION DE CORRIDOR APPALACHIEN OU SUR LA PORTION MONTÉRÉGIENNE DES APPALACHES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté en septembre 2012 son plan de développement durable dont une orientation vise à développer le territoire de manière durable;

ATTENDU QUE la vision 2030 de cette orientation indique que la Ville serait « traversée de corridors fauniques établis à l'échelle de toute la région » ;

ATTENDU QUE les corridors naturels sont des éléments des écosystèmes forestiers qui doivent être identifiés par des professionnels (biologistes et géomaticien) avec une bonne connaissance de la dynamique des écosystèmes de la région;

ATTENDU QUE Corridor Appalachien détient cette expertise et souhaite assister les municipalités de la région dans l'acquisition de connaissances sur les corridors naturels et dans une démarche visant l'adoption d'un plan d'action à portée régionale pour la protection de ces corridors;

ATTENDU QUE le maintien des corridors naturels présents sur le territoire peut jouer un rôle très significatif dans la capacité des écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE des fonds pourraient être disponibles pour financer cette acquisition de connaissances, dont le Fonds de développement régional (FDR) de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire démontrer son soutien à Corridor Appalachien dans ses démarches pour obtenir du financement pour la réalisation de ce projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont appuie le projet de stratégie régionale de protection des corridors naturels présents entre les grands massifs forestiers non-fragmentés sur la portion montérégienne des Appalaches comprise dans le territoire d'action du Corridor appalachien ;

Que la Ville de Bromont est d'avis que ce projet devrait être présenté par Corridor Appalachien à diverses sources de financement pouvant appuyer ce type de projet régional, dont le Fonds de développement régional (FDR) de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est.

ADOPTÉE

2013-03-143

DEMANDE À LA CPTAQ AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LE LOT 2 591 360, CHEMIN COMPTON.

ATTENDU QU'une demande à la CPTAQ a été reçue afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 591 360 d'une superficie de 5000 m² sur le chemin Compton ;

ATTENDU QUE la CPTAQ avait déjà autorisé M. Arthur Choquette de lotir, aliéner et utiliser ce lot à d'autres fins que l'agriculture, soit aux fins

spécifiques de la construction d'une résidence et de ses dépendances, dans la décision numéro 116770 datée du 28 juillet 1987 ;

ATTENDU QUE suite à cette décision, M. Choquette avait seulement loti et aliéné ce terrain du reste de sa ferme et qu'il n'avait pas bâti de résidence sur ce lot;

ATTENDU QUE la décision de la Commission avait été justifiée par le fait que le secteur immédiat de la parcelle visée était déjà passablement déstructuré et que l'emplacement était difficilement récupérable en agriculture ;

ATTENDU QU'au niveau environnemental, il est préférable de ne pas avoir d'animaux ou de culture à proximité du lac et du cours d'eau sur ce terrain ;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel de ce terrain désire poursuivre le projet initial et construire une résidence unifamiliale sur ce lot ;

ATTENDU QUE cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture dans ce secteur ;

ATTENDU QU'une dérogation mineure avait été obtenue le 2 octobre 2006 dans la résolution numéro 2006-10-526, pour réduire la marge de recul avant de 25m à 14m sur ce lot ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De recommander à la CPTAQ d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 591 360 d'une superficie de 5000 m² sur le chemin Compton.

D'aviser le requérant que si la CPTAQ autorise la construction de cette résidence, l'émission du permis sera assujettie à l'approbation par le conseil municipal en vertu du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE

2013-03-144

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX
ET D'ESPACES NATURELS PAR IBM**

ATTENDU QUE la Ville et IBM avaient convenu d'un report de contribution pour fins de parc lors de l'opération cadastrale visant l'implantation du C2MI dans le Technoparc;

ATTENDU QUE IBM est propriétaire de lots situés partiellement en zone agricole permanente au sud de la rivière Yamaska ;

ATTENDU QUE IBM a accepté de céder l'ensemble de sa propriété au sud de la rivière à la Ville, incluant la contribution pour fins de parc de 82,59 acres et un excédant en don supplémentaire de 22,6 acres de terrain pour des espaces naturels ;

ATTENDU QUE les terrains proposés sont conformes aux attentes de la Ville et aux orientations du plan d'urbanisme, malgré que le tracé de sentier linéaire prévu originalement au nord de la rivière soit situé au sud de la rivière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de transfert des terrains préparé par Monsieur Charles-Antoine Robitaille, notaire, visant la cession des immeubles suivants à la Ville:

- 1) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 929 268 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.
- 2) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 967 732 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.
- 3) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 929 800 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.

ADOPTÉE

2013-03-145

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 FÉVRIER 2013**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 février 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 février 2013.

ADOPTÉE

2013-03-146

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE AU 254, RUE FRONTENAC
(PIIA MONTAGNE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située au 254, rue Frontenac (PIIA Montagne) a été déposée;

ATTENDU QU'une demande de démolition de la résidence existante a été déposée au comité de décembre 2012 et que les conditions exigées ont été respectées;

ATTENDU QU'un minimum de 50% des matériaux de construction lors de la démolition seront recyclés;

ATTENDU QUE la nouvelle résidence aura une superficie au sol de 159 m² avec un garage attenant de 58 m² et qu'elle sera de type plein pied avec sous-sol;

ATTENDU QUE le terrain est déjà paysagé et qu'aucune modification du site ne sera faite dans la bande riveraine autour de l'étang et du ruisseau qui l'alimente;

ATTENDU TOUTEFOIS QUE des plantes indigènes et des arbres de même essence que ceux présents dans le milieu environnant seront ajoutés autour de la nouvelle construction;

ATTENDU QUE la résidence sera érigée sur un terrain plat de 14 279 m² déjà paysagé et qu'elle sera implantée entre l'étang existant et la falaise boisée qui borde le terrain du côté sud;

ATTENDU QUE la résidence sera localisée tel que présenté au plan d'implantation préparé par Fournier & Tremblay A. – G. inc., daté du 28 janvier 2013;

ATTENDU QUE la résidence sera construite tel que présenté aux plans de construction et des esquisses couleur préparés par Normand Bigras Architecte, datés respectivement du 7 janvier et du 5 février 2013;

ATTENDU QUE la base du bâtiment sera de pierres du fabricant Arriscraft « Shadow Sierra et Canyonbuf » et au-dessus, le parement sera de bois torréfié de la compagnie Torresco de couleur expresso et les soffites et fascias seront également en bois torréfié mais de couleur ébène;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande.

ADOPTÉE

2013-03-147

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE SUR LE LOT 5 088 500, RUE
ENRIGHT (PIIA MONTAGNE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située sur le lot 5 088 500, rue Enright (PIIA Montagne) a été déposée;

ATTENDU QUE la résidence sera construite tel que présentée aux plans de construction préparés par Richard Proulx, datés du 7 janvier et du 29 novembre 2012;

ATTENDU QUE des croquis couleur préparés par Richard Proulx ont également été déposés de façon électronique le 14 février 2013;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de pierres sera de granite gris récupérée sur le terrain et que sa pose se fera sans joints apparents;

ATTENDU TOUTEFOIS QUE selon les élévations présentées sur les croquis couleur, le revêtement extérieur pourrait aussi être de bardeau de cèdre si la pierre sur le site est de mauvaise qualité ou de quantité insuffisante;

ATTENDU QUE le bardeau de cèdre proposé serait dans ce cas de marque Maibec avec une teinture de la couleur de l'écorce des arbres;

ATTENDU QUE le toit sera de tôle MAC industrie le modèle M1 de couleur grise avec des joints debouts au 20 po ou du bardeau d'asphalte 30 ans de couleur rouge brique;

ATTENDU QUE la résidence sera construite à l'endroit sur le terrain où l'on retrouve les pentes les plus faibles;

ATTENDU QU'une section de l'entrée de cour devra traverser une zone où l'on retrouve des pentes supérieures à 30 %;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande conditionnellement au dépôt et à l'approbation du directeur de l'urbanisme :

- d'un plan détaillé de l'entrée de cour et de ses ouvrages de soutènements et de remblais préparé par un ingénieur ou un technologue;
- d'un plan de déboisement et de protection des arbres matures et de renaturalisation.

D'exiger un dépôt de garantie de 500\$ afin de s'assurer que l'aménagement paysager soit réalisé à l'échéance du permis de construction.

ADOPTÉE

2013-03-148

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE SITUÉE AU 139, RUE VERCHÈRES (PIIA
MONTAGNE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale située au 139, rue Verchères (PIIA Montagne) a été déposée;

ATTENDU QUE la résidence sera située tel que présenté au certificat d'implantation préparé par Émilie Martin-Ouellet, A.- G., daté du 18 décembre 2012;

ATTENDU QUE la résidence sera construite tel que présenté aux plans de construction préparés par Pascale LT et datés du 30 décembre 2012;

ATTENDU QUE le revêtement sera de type « maibec » de couleur jaune champêtre, que les fenêtres et le bardeau de cèdre seront de couleur Outer Banks 259 et que la porte d'entrée sera en bois de couleur noyer, tels que démontrés sur les échantillons déposés par les requérants en date du 4 février 2013;

ATTENDU QUE la toiture sera de couleur galet et celle au-dessus de la galerie avant sera en tôle Prestige de couleur brun métro Qc 16154 de la compagnie Vicwest;

ATTENDU QUE le style architectural de la résidence, les matériaux et les couleurs choisis s'harmonisent avec les résidences que l'on retrouve dans le secteur;

ATTENDU QUE selon le plan d'aménagement et la coupe transversale du terrain soumis au soutien de la demande, la construction de cette résidence nécessitera du remblai en façade et sur le côté nord et du déblai sur le côté sud et côté est de la résidence;

ATTENDU QUE le jeu d'étages de cette résidence ne respecte pas la topographie du terrain naturel à cet endroit;

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande et d'exiger au requérant de respecter davantage la topographie naturelle du site.

ADOPTÉE

2013-03-149

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE AU 82, RUE VERCHÈRES
(PIIA MONTAGNE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située au 82, rue Verchères (PIIA Montagne) a été déposée;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée de plans de construction préparés par Plan Image et datés de janvier 2013 et d'un plan d'aménagement paysager préparé par Eric Gauvin, propriétaire, en date du 4 février 2013;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale de style plein pied à construire a une superficie de 1900 pieds carrés excluant le sous-sol;

ATTENDU QUE le garage double prévu est muni d'une porte de 12' X 8' de modèle Cambridge (portes de garage Bourassa);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur proposé est de couleur cèdre bois déclin rainuré 6'' (Groupe Concept PV Magog), que les portes et fenêtres sont de type Vaillancourt de couleur noire et la toiture en bardeau de collection architecte BP Mystique noir deux tons;

ATTENDU QU'un logement au sous-sol est prévu, de 1000 pieds carrés couvrant 55% du plancher et que l'accessibilité à celui-ci se fera par un escalier en pierre naturelle respectant la topographie naturel du terrain, tel que le présente le plan d'aménagement déposé par Eric Gauvin, propriétaire et entrepreneur, le 4 février 2013;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande et d'exiger un dépôt de garantie de 500\$ afin de s'assurer que l'aménagement paysager soit réalisé à l'échéance du permis de construction.

ADOPTÉE

2013-03-150

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN BÂTIMENT
COMMERCIAL MIXTE SITUÉ AU 1350, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un bâtiment commercial mixte situé au 1350, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QU'un plan-projet d'implantation préparé par André Scott, arpenteur-géomètre, daté du 6 mars 2012 et des esquisses couleur datées du 1^{er} février 2013 accompagnent la demande;

ATTENDU QU'une portion du bâtiment sera occupée par deux logements et qu'une autre partie servira de bureau pour service professionnel (avocat, notaire ou consultant);

ATTENDU QUE le bâtiment de style manoir ne tient pas compte de l'environnement du projet et des intentions architecturales observées dans les dernières années dans ce secteur de la rue Shefford;

ATTENDU QUE le zonage pour ce secteur est commercial et qu'une construction commerciale mixte devrait davantage mettre en évidence le volet commercial, comparativement à la présente demande où l'usage commercial est peu visible comparativement à l'usage résidentiel;

ATTENDU QUE la demande ne répond pas aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande à la lumière des « attendus que » et de demander au requérant de revoir son projet pour :

- Que le volet commercial du projet prédomine au niveau visuel davantage que le volet résidentiel;
- Que l'architecture s'inspire davantage des récentes constructions sur ce tronçon de la rue Shefford (Canael, Home Hardware, etc.).

ADOPTÉE

2013-03-151

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE
RÉSIDENTE UNIFAMILIALE SITUÉE SUR LE LOT 2 929 423, RUE
DE LA RIGOLE (PIIA MONTAGNE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située sur le lot 2 929 423, rue de la Rigole (PIIA Montagne) a été déposée;

ATTENDU QUE tous les documents exigés à l'analyse d'une demande assujettie au PIIA en montagne ont été déposés, comprenant les plans de construction préparés par Plan Image en date de mai 2002, ainsi qu'un plan d'implantation daté du 18 janvier 2013, préparé par Robert Fournier A.G.;

ATTENDU QU'un plan de gestion environnemental expliquant les normes à respecter en matière de protection et de gestion environnementale de l'excavation au remblaiement final a été déposé;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur pour l'ensemble des quatre élévations serait de type Canoxel couleur Kaki;

ATTENDU QUE les bordures et décorations seraient d'aluminium Gentek « vanille » #540;

ATTENDU QUE la toiture proposée serait de bardeau d'asphalte de marque Landmark de couleur Bois délavé;

ATTENDU QUE l'architecture, les matériaux proposés et l'aménagement du terrain s'intègrent aux résidences avoisinantes;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande et d'exiger un dépôt de garantie de 500 \$ afin de s'assurer que l'aménagement paysager soit réalisé à l'échéance du permis de construction.

ADOPTÉE

2013-03-152

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE NOUVELLE
RÉSIDENTE UNIFAMILIALE SITUÉE SUR LA RUE DES PERDRIX
(PIIA ROUTE CHAMPÊTRE)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une nouvelle résidence unifamiliale située sur la rue des Perdrix (PIIA route champêtre) a été déposée;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans de construction et d'une esquisse couleur préparés par Lyne Harnois, en date du 21 janvier 2013;

ATTENDU QUE la liste des matériaux à être utilisés a été déposée :

Revêtement extérieur :

- Revêtement en bois Maibec;
- Clin rainuré ou contemporain;
- Couleur : Lamosite maibec 014 ou Contrefort ou Brun Muskoka 053;
- Insertions en bois (corniche, abris autos et abri moutiquaire).

Toiture :

- Toiture en membrane élastomère de couleur noire.

Fenêtres :

- Fenêtres à battant en aluminium de couleur noire.

Portes :

- Porte principale en aluminium noir avec thermos clair (modèle Alumila)
Ou
- Porte de bois 36'' en cèdre de l'ouest massif, modèle AL501 (modèle Dimensions)
- Porte de garage 16' X 10', Garaga, aluminium noir, uni.

ATTENDU QUE d'autres résidences ayant une architecture similaire à celle présentée par le requérant ont été construites dans le quartier, mais que le site visé est situé sur le chemin Miltimore qui a des qualités architecturales de type traditionnelle unique entre Iron Hill et Bromont;

ATTENDU QUE la résidence projetée d'un étage sera construite à ± 60 m du chemin champêtre Miltimore et que la zone boisée sera conservée entre la route et celle-ci;

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment et les couleurs des matériaux s'intègrent au milieu boisé;

ATTENDU QUE les côtés est, ouest et nord de la résidence projetée présentent de long murs n'ayant pas beaucoup de fenestration, de jeux de retrait ou de détails architecturaux qui feraient en sorte de diminuer l'effet de longueur des murs;

ATTENDU QUE le comité s'interroge sur la proportion qu'occupe le garage intégré par rapport à la dimension de la résidence;

ATTENDU QUE la conduite entre le système secondaire avancé et le champ de polissage de l'installation septique ne devrait pas être rectiligne pour ne pas créer de percée visuelle entre la résidence projetée et le chemin Miltimore;

ATTENDU QU'un plan de gestion du boisé devraient être présenté afin de conserver un boisé de qualité jouant un rôle d'écran visuel entre la résidence projetée et le chemin Miltimore;

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande telle que présentée en mentionnant au demandeur :

- que certaines façades de la résidence projetée devraient être revues;

- que des efforts d'intégration au cadre traditionnel du chemin Miltimore devraient être investis dans la réflexion architecturale;
- qu'un plan de gestion du boisé devrait être déposé afin de conserver un boisé de qualité qui joue un rôle d'écran visuel entre la résidence et le chemin champêtre Miltimore.

ADOPTÉE

2013-03-153

SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE D'UN BÂTIMENT SITUÉE AU 632, RUE SHEFFORD (PIIA ZONE PATRIMONIALE)

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'une enseigne détachée d'un bâtiment située au 632, rue Shefford (PIIA zone patrimoniale) a été déposé;

ATTENDU QUE suivant les recommandations du CCU, le conseil a déjà refusé les deux premières propositions pour une enseigne sur poteaux à cet endroit;

ATTENDU QUE le requérant a présenté une nouvelle enseigne dessinée par Enseignes Eric Boyer inc. datée du 21 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée d'une dimension de 40" X 48" serait installée sur une structure de 18" X 96", tel que présenté sur le croquis fait par Enseignes Éric Boyer daté du 1 mars 2013;

ATTENDU QUE l'enseigne projetée sera fabriqué avec des panneaux de bois de type « Extira © » et que le poteau d'une largeur de 18 po sera rainuré de manière à créer un aspect de planches verticales;

ATTENDU QUE les couleurs de l'enseigne projetée sont dans les teintes de brun et jaune et que le requérant souhaite peindre le bâtiment au printemps dans les mêmes teintes que cette enseigne;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande conditionnellement à ce :

Que l'enseigne soit installée seulement lorsque le bâtiment aura été peint dans les teintes de brun respectant la charte des couleurs de la zone patrimoniale annexe C du règlement sur les PIIA (cette demande devra faire l'objet préalable d'une demande de PIIA et d'une recommandation du conseil municipal) ;

Que l'enseigne en bois temporaire installée perpendiculairement au bâtiment soit enlevée et posée à plat sur la façade du bâtiment dans les 10 jours suivants la présente recommandation;

Qu'il n'y ait aucune autre enseigne temporaire installée sur le bâtiment ou ailleurs sur le terrain autre qu'une enseigne portative de type « sandwich » fabriquée selon les spécifications de l'article 352 du règlement de zonage.

ADOPTÉE

2013-03-154

**DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DES
PHASES 3 ET 4 DU PROJET CERCLE-DES-CANTONS (PIIA
MONTAGNE ET PIIA APPLICABLE À LA ZONE H02-201)**

ATTENDU QU'une demande relative à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale des phases 3 et 4 du projet Cercle-des-Cantons (PIIA Montagne et PIIA applicable à la zone H02-201) a été déposée;

ATTENDU QUE la demande vise les phases 3 et 4 du projet Cercle-des-Cantons représentant un total de 132 unités en bâtiments multifamiliaux;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés pour les fins de l'analyse de la demande:

- Plans de construction des multi-logements de 18 unités et des multi-logements de 6 unités d'apparence « maisons de ville », préparés l'atelier Alan Bellavance en date de février 2013;
- Plan de site (type plan-projet) daté du 8 février 2013, préparé par Alan Bellavance, architecte;
- Plan d'aménagement paysager préparé par EXP, en date du 7 février 2013, avec le bordereau de plantations et zones de reboisement;
- Note technique sur le concept de rétention pluviale proposé pour « Cercle des Cantons » préparée par Gabriel Robichaud, ing. de EXP.

ATTENDU QUE la demande est une révision mineure du plan approuvée par le conseil municipal à la séance d'avril 2011 et permet de mieux équilibrer les typologies proposées;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables, mais doit faire l'objet d'une entente-cadre de développement vu l'ampleur du projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande conditionnellement à la signature d'une entente-cadre avec le promoteur visant à :

- encadrer la gestion du chantier de construction, le déboisement et les aménagements paysagers;
- exiger les garanties financières pour le respect des engagements (paysagement, gestion des eaux de surface, enfouissement des fils, etc.);
- préciser les échéanciers du projet;
- exiger une garantie financière pour s'assurer que la façade latérale des 18 unités soit complétée par l'ajout de fenêtres si les deux autres blocs ne sont pas construits ;
- prévoir les modalités applicables pour la surveillance des travaux et les

normes des services techniques de la municipalité.

ADOPTÉE

2013-03-155

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN BÂTIMENT
RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 161, RUE DE BAGOT
(PIIA 8 LOGEMENTS ET PLUS)**

ATTENDU QU'un suivi d'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale d'un bâtiment résidentiel multifamilial situé au 161, rue de Bagot (PIIA 8 logements et plus) a été déposé;

ATTENDU QUE le projet précédent n'avait pas été accepté parce qu'il ne respectait pas les critères du PIIA pour les huit logements et plus;

ATTENDU QUE des nouveaux plans d'aménagement ont été préparés par Caroline Bousquet architecte inc, en date du 8 février 2013 et ont été déposés pour accompagner la nouvelle présentation;

ATTENDU QUE des efforts pour réduire la hauteur du bâtiment, le nombre d'unités, le nombre de cases de stationnement permettent de mieux respecter les objectifs et critères applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la demande, conditionnellement à ce que :

- Le plan d'aménagement paysager final avec un bordereau de plantation soit remis pour approbation au directeur de l'urbanisme;
- Une garantie financière égale à 2% de la valeur des travaux de construction soit remise avant l'émission du permis pour s'assurer que les aménagements paysagers soient complétés et que les arbres importants (limite sud de la propriété, haie de cèdre en cour avant, autres arbres identifiés sur le plan de gestion environnementale déposé au soutien de la demande) aient été conservés durant les travaux;
- Un mandat de surveillance soit accordé à un architecte-paysagiste pour s'assurer que les mesures prévues sur le plan de gestion environnementale déposé au soutien de la demande soient respectées;
- Les matériaux finaux (toiture, revêtement, fenêtres, escaliers, etc.) soient déposés pour approbation, à une séance ultérieure du comité consultatif d'urbanisme, en soutien de la demande de dérogation mineure qui devra être accordée pour l'escalier sur la façade avant.

ADOPTÉE

2013-03-156

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE FINALE DES RUES DANS
LE PROJET DU VAL 8 (PIIA MONTAGNE ET AUTRES PIIA
APPLICABLES)**

ATTENDU QU'un suivi d'une demande relative à l'implantation et l'intégration architecturale finale des rues dans le projet du Val 8 (PIIA Montagne et autres PIIA applicables) a été déposé;

ATTENDU QUE la résolution 2012-11-606 de la séance du conseil municipal de novembre 2012 avait spécifié que les tracés de rues proposés lors de la demande préliminaire étaient conditionnels à ce que « *les coupes problématiques de rue dans les secteurs en forte pente soit présentées au conseil municipal pour l'approbation définitive du PIIA pour la rue avant la signature de tout protocole d'entente visant l'ouverture de cette rue* »;

ATTENDU QUE la présente demande vise le suivi de cette demande du conseil municipal;

ATTENDU QUE les questions relatives au lotissement, à l'implantation de certaines constructions et à l'intégration du réseau récréatif feront l'objet d'une présentation et d'une analyse ultérieure;

ATTENDU QUE le requérant a déposé les coupes des rues proposées dans le cadre du projet, préparées par Éric Désaulniers, ingénieur, en date du 28 janvier 2013;

ATTENDU QUE les tronçons du réseau routier avec le plus d'impact sur les paysages sont ceux qui traversent les secteurs de fortes pentes à des altitudes élevées ou identifiées comme sensibles par l'analyse des paysages préparée par Chantal Prud'homme, architecte-paysagiste;

ATTENDU QUE deux tronçons du réseau routier proposé représentent des enjeux importants à cet égard, soit un pour la montée du mont Horizon (chaînages 1 + 545 à 1 + 825) et l'autre pour la rue (chaînages 0 + 565 à 1 + 280) traversant le mont Bernard sur son versant ouest et sud-ouest ;

ATTENDU QUE la portion de la crête qui sera altérée par la montée du mont Horizon a déjà été modifiée par le développement du domaine skiable sur la face nord de la montagne;

ATTENDU QU'il reste que cette rue aura un impact majeur sur le paysage de la municipalité;

ATTENDU QUE la crête à partir du sommet du mont Horizon jusqu'au mont Bernard est intacte et constitue un paysage fort de la municipalité;

ATTENDU QUE les coupes déposées pour la rue sur le mont Bernard démontrent des opérations de remblais et de déblais majeurs qui affecteront fortement la qualité paysagère du milieu;

ATTENDU QUE le projet répond à certains objectifs et critères du règlement, mais que les coupes et l'emplacement proposés pour la rue du mont Bernard ne répondent pas aux intentions d'aménagement et aux objectifs du PIIA en montagne.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande pour le tracé des rues, à l'exception de la rue sur le mont Bernard (chaînages 0 + 565 à 1 + 280) conditionnellement à :

- Que l'approbation finale de ces rues devront faire l'objet d'un

protocole d'entente relatif aux travaux municipaux;

- Que la montée du mont Horizon ne soit pas éclairée (ou sinon fasse l'objet de mesure pour n'éclairer qu'au sol);
- Que la montée du mont Horizon fasse l'objet de mesures de mitigation dans le protocole d'entente pour éviter un déboisement excessif à ce que le requérant à démontrer sur les plans.

De rappeler au requérant que ceci ne représente pas une approbation du lotissement proposé et des emplacements proposés pour les constructions et que cette approbation partielle ne peut confirmer au requérant le nombre de constructions approuvées dans le cadre du projet.

ADOPTÉE

2013-03-157

ANNULATION D'UNE EXIGENCE DE LA RECOMMANDATION DE PIIA 2009-10-03 VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN ENTRE LE PROJET BLANC SUR VERT ET LE CENTRE DE SKI

ATTENDU QUE les promoteurs du projet Blanc sur Vert proposent à la Ville un tracé pour le droit d'accès des citoyens de la rue Bagot au ski différent de celui présenté dans la recommandation de PIIA 2009-10-03;

ATTENDU QUE ce tracé répond aux attentes de la Ville qui visaient d'offrir aux citoyens de la rue Bagot un accès au ski malgré le développement d'un nouveau projet immobilier;

ATTENDU QUE cette résolution contenait d'autres éléments de paysagement qui n'ont pas été complétés par le requérant.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande, conditionnellement à ce que :

- l'aménagement de la bande de terrain située en bordure des lots 2 930 867 et 2 930 868 soit réalisée tel que demandé dans la recommandation de PIIA 2009-10-03 et ce, avant le 1^{er} juillet 2013 ;
- la roulotte illégale actuellement en place pour location Blanc sur Vert soit retirée d'ici le 1^{er} juin 2013;
- le 5 000\$ en garantie soit retenu jusqu'à ce que les travaux soient réalisés conformément au document déposé au soutien de la demande.

ADOPTÉE

2013-03-158

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT
L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DE SKI BROMONT POUR
LA FABRIQUE DE NEIGE ET DE SES ÉQUIPEMENTS DANS LA
MARGE AVANT SUR LA RUE DES PENTES (LOT 4 660 943)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'un bâtiment de Ski Bromont pour la fabrique de neige et de ses équipements dans la marge avant sur la rue des pentes (lot 4 660 943) a été déposée;

ATTENDU QUE des plans techniques préparés par Eric Desaulniers, ing. en date du 15 janvier 2013 accompagnent la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE des plans appuyant la demande préparés par Stéphane Sigouin et vérifiés par Luc Bougie de Ski Bromont ont été joints à la demande;

ATTENDU QUE le bâtiment servant à la fabrique de neige serait agrandi avec l'ajout d'un réservoir souterrain de 32,5 m² situé à 4,3 m de la ligne de lot avant au lieu de 15 m minimum tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QU'une dérogation mineure avait déjà été accordée par le conseil en 2004 pour l'installation d'équipements mécaniques au sol à 6,25 m de la ligne de lot avant à cet endroit;

ATTENDU QUE le CCU souhaiterait qu'il y ait un écran végétal entre le bâtiment et la rue;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande.

Le conseil recommande également fortement au requérant de bonifier son programme de plantation autour de ce bâtiment dans les années à venir, en particulier à partir de la rue Champlain.

ADOPTÉE

2013-03-159

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT
L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE (HALL D'ENTRÉE ET
AJOUT D'UN ESCALIER) À 5,1 MÈTRES AU LIEU DU 7,6 MÈTRES
RÉGLEMENTAIRE POUR LA MARGE AVANT AU 3, RUE DE ST-
LAMBERT (ZONE H01-158)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une résidence (hall d'entrée et ajout d'un escalier) à 5,1 mètres au lieu du 7,6 mètres réglementaire pour la marge avant au 3, rue de St-Lambert (zone H01-158) a été déposée;

ATTENDU QUE la requérante soutient qu'elle subit un préjudice dû à l'implantation peu commune de la résidence qui ne suit pas la ligne de la rue, de la marge avant de 7.60m et de l'emprise de 5.23m;

ATTENDU QUE la marge de recul minimale de 7,6 m devrait être respectée pour l'ensemble des résidences du secteur;

ATTENDU QU'il y a de l'espace ailleurs sur le terrain pour permettre l'agrandissement de cette résidence;

ATTENDU QUE cette norme minimale aurait dû être respectée lors de la conception de ce projet;

ATTENDU QU'une demande de dérogation ne doit pas servir d'incitatif à ne pas respecter la réglementation;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure ne cause pas un préjudice majeur au requérant.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser cette demande.

ADOPTÉE

2013-03-160

PARTICIPATION AU PROJET VIRAGE RIVAGES 2013

ATTENDU QUE le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a adopté, le 28 novembre dernier, un plan d'action pour mieux gérer les eaux de surface dont une des actions concerne la revégétalisation des bandes riveraines;

ATTENDU QUE le projet « Virage Rivages » permet de revégétaliser les bandes riveraines et autres endroits sensibles à l'érosion;

ATTENDU QUE la pépinière de bandes riveraines de la MRC produit annuellement environ 30 000 arbustes à la moitié du coût du marché;

ATTENDU QUE la productivité de la pépinière de bandes riveraines est supérieure aux attentes ce qui engendre un surplus de végétaux disponibles au printemps 2013;

ATTENDU QUE des bandes riveraines en meilleur état entraîneront des lacs et des cours d'eau en meilleure santé ce qui bénéficiera à l'ensemble de la population.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De participer à la distribution d'arbustes en vue de revégétaliser les rives des lacs et des cours d'eau, les bordures de fossés et les pentes fortes pour diminuer l'érosion des sols.

D'informer la MRC Brome-Missisquoi que notre municipalité achètera 2 000 arbustes au coût unitaire de 2,28 \$ pour planter sur nos terrains municipaux ou pour distribuer gratuitement à nos citoyens en avril prochain.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-03-161

APPROBATION DE L'ÉVALUATION DES CADRES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé une politique sur les conditions de travail et régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'évaluation actuelle répond à ladite politique;

ATTENDU QUE la direction générale recommande l'approbation de l'évaluation effectuée;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'évaluation des cadres pour l'année 2012 et d'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à effectuer le paiement des primes, tel que proposé.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DE SURNUMÉRAIRES

2013-03-162

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-12-718 ADOPTANT LE
MANUEL DES POLITIQUES ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES
POMPIERS SUR APPEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée du 17 décembre 2012, le manuel des politiques et conditions de travail des pompiers sur appel du service de sécurité incendie a été adopté;

ATTENDU QUE certains éléments ont été modifiés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la nouvelle version du manuel des politiques et conditions de travail des pompiers sur appel du service de sécurité incendie qui définit les salaires et conditions de travail du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

2013-03-163

**EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATRICE À
L'ORGANISATION DES FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU la décision de souligner le 50^{ème} anniversaire de Bromont, en 2014, et de préparer cet événement dès maintenant ;

ATTENDU QUE les membres du comité du 50^{ème} ont fait le choix d'une candidate répondant aux exigences ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail.

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Madame Christine Rossignol soit engagée au poste de coordonnatrice, poste cadre, à partir du 12 mars 2013 pour une période de 41 semaines, soit jusqu'au 20 décembre 2013.

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de madame Christine Rossignol et d'autoriser la mairesse, madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul, à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2013-03-164

**NOMINATION AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT
SURNUMÉRAIRE**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2010-12-612 du conseil municipal de Bromont adopté le 6 décembre 2010, les inspecteurs en bâtiment nommés par le conseil sont reconnus comme fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de zonage numéro 876-2003, du règlement numéro 878-2003 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, du règlement de lotissement numéro 877-2003, du règlement de construction numéro 860-2002, du règlement numéro 858-2002 sur les permis et certificats et du règlement numéro 961-2009 relatif au contrôle de l'érosion;

ATTENDU QU'en prévision de la saison de la construction 2013, Madame Pascale Benoît a été embauchée à titre de surnuméraire jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Madame Pascale Benoît comme inspecteur en bâtiment surnuméraire jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

ADOPTÉE

2013-03-165

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ORGANISME
LE FONDS D'APPRÉCIATION DU PRIMAIRE DAVIGNON**

ATTENDU QUE l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* a fait parvenir à la Ville de Bromont, à nouveau cette année, une demande de contribution à son financement;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est toujours un sujet de préoccupation important dans notre société ;

ATTENDU QUE depuis sa fondation en 1994, l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* a consacré toutes ses activités à la valorisation de l'effort chez l'élève du primaire étant donné qu'ils sont persuadés que la promotion de l'effort constitue une arme efficace contre le décrochage ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De contribuer, à titre d'aide financière, au financement de l'organisme *Le Fonds d'appréciation du primaire Davignon* par le versement d'un montant de **200,00 \$**;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-03-166

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU LES ARTS ET
LA VILLE POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu la facture du réseau Les Arts et la Ville, datée du 10 janvier 2013, pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2013 ;

ATTENDU QUE le réseau Les Arts et la Ville réunit les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités ;

ATTENDU QUE le réseau Les Arts et la Ville offre à l'ensemble des employés et aux membres du Conseil municipal une gamme de services, tel que : centre de ressources en ligne, guides pratiques, colloque annuel, bulletin électronique bimensuel, inventaire culturel des municipalités membres et concours ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2013, au montant de **150 \$**, conformément à la facture du réseau Les Arts et la Ville datée du 10 janvier 2013;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-03-167

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS
DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

ATTENDU QUE le Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé sont prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE les décisions prises par la Ville de Bromont en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain, ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de vie ;

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Bromont assume le leadership d'une Ville en santé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2013, pour un coût de **100 \$**;

Que la Ville de Bromont adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONNS DE PLUS DE 200\$ DES
ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT**

N.M.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 –
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES
CANDIDATS INDÉPENDANTS ET CONTRÔLE DES DÉPENSES
ÉLECTORALES**

N.M.

**RÉSOLUTION DE LA MRC BROME- MISSISQUOI
RELATIVEMENT AU PROJET VIRAGE RIVAGES : DISTRIBUTION
ET PLANTATION D'ARBUSTES**

N.M.

DÉPÔT DES CERTIFICATS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 953-02-2013, 1002-2013 ET 1003-2013

N.M.

DÉPÔT D'UN AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT AU « BISTRO LE 633 »

N.M.

DÉPÔT D'UN AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT AU RESTAURANT « LA TABLÉE »

N.M.

DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'ÉVÉNEMENT DE DISTRIBUTION DE BARILS D'EAU DE PLUIE DU FONDS ÉCO IGA

N.M.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT ROLAND-DÉSOURDY

N.M.

DÉPÔT DE LA PÉTITION DU COMITÉ DE TENNIS DE BROMONT POUR 4 NOUVEAUX TERRAINS DE TENNIS ET UN SERVICE SANITAIRE EXTERNE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit personnes font des interventions sur divers sujets, tels que :

Un citoyen demande le nom de la personne ressource pour avoir des informations concernant la résidence du 322 rue des Perdrix

Un autre citoyen dépose une pétition concernant l'ajout de 4 terrains de tennis supplémentaires ainsi qu'un chalet pour des services sanitaires

Une autre personne intervient sur les sujets suivants :

- La raison pour laquelle le nom des citoyens qui posent des questions n'apparaît pas au procès-verbal
- La raison pour laquelle les citoyens paient en double pour la récupération des matières recyclables
- Les résultats concernant l'analyse pour le comptage de la circulation
- Les travaux qui sont prévus sur le boulevard de Bromont
- S'il est prévu de construire les infrastructures d'égout sur le boulevard de Bromont vers Lac Brome
- Si la Ville a calculé le nombre d'heures d'utilisation de la pelle mécanique

Une autre citoyenne pose des questions sur les sujets suivants :

- La gestion qui est faite par des organismes à but non lucratif dont la SODEB, la SACS et JEM 2018
- Concernant les projets de réfection de la rue du Mont-Aki et de la rue Horizon, si les budgets sont encore disponibles
- Le nom des personnes auxquelles sont cédés les terrains au point 6.3.2 et 6.3.3
- Quels sont les terrains qui ont été cédés par IBM ?
- Concernant le projet Virage Rivage, la date à laquelle les arbres seront disponibles
- Le montant des primes qui seront versées aux cadres
- La raison pour laquelle les noms ne sont pas inscrits

Un autre intervenant demande s'il est possible de commémorer le parc au coin des rues Compton et des Patriotes au nom de Vincent Roy

Un citoyen intervient sur les sujets suivants :

- Concernant le 50^e anniversaire de Bromont, s'il est possible d'offrir ses services comme bénévole
- L'endroit où sera située la halte cycliste
- Les endroits où l'on peut planter des arbres à Bromont
- Le suivi du projet de développement de l'aéroport

Une personne demande au conseil, concernant le PIIA, si le CCU tient compte de l'environnement immédiat des propriétés avant d'accepter des projets

Le dernier intervenant demande quand sera traité sa demande de dérogation mineure ?

2013-03-168

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée à 22h05.

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 2
avril 2013.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM